

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**PRINCIPES D'ORGANISATION  
ET DE GESTION D'ENTREPOT**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

**DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION**

<p><b>CODE : 719106U32D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 704</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1<sup>er</sup> septembre 2021,  
sur avis conforme du Conseil général**

# PRINCIPES D'ORGANISATION ET DE GESTION D'ENTREPOT

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'analyser l'organisation générale des entrepôts (zones), les opérations qui y sont réalisées et les flux d'activités ;
- ◆ d'appliquer des techniques usuelles de gestion et d'optimisation ;
- ◆ d'inventorier les matériels de manutention et d'emballage ;
- ◆ d'appliquer des outils de relations humaines.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

*Face à des situations concrètes simples de la vie professionnelle relatives aux processus et contraintes liés à la production et à la distribution des produits et services, y compris les différents modes de transport,*

- ◆ de décrire le suivi des opérations dans le respect des critères de performance fixés par l'organisation, en justifiant son raisonnement ;
- ◆ de proposer et de justifier des solutions opérationnelles en vue de fluidifier la Supply Chain ;
- ◆ de justifier le choix des modes de transport en termes de coûts, de rapidité, de sécurité et d'impact environnemental, et l'utilité de la traçabilité du fret ;
- ◆ d'explicitier les incoterms et leurs conséquences pour les parties.

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Introduction à la Supply Chain et aux transports », code 719104U32D2, classée au niveau de l'enseignement supérieur de type court.

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite**, l'étudiant sera capable,

*face à une situation concrète de la vie professionnelle relative à l'organisation et à la gestion d'un entrepôt,*

*dans le respect de la réglementation et des règles de sécurité,*

*dans le respect des consignes données par le chargé de cours,*

- ◆ de dimensionner l'entrepôt, physiquement, économiquement et en termes de ressources ;
- ◆ d'inventorier les activités qui y sont réalisées ;
- ◆ de déterminer les activités à optimiser en priorité, en justifiant son choix ;
- ◆ pour une opération déterminée, de déterminer les types d'emballages et de matériel de manutention nécessaires, en justifiant ses choix ;
- ◆ en prenant en compte, s'il échet, l'automatisation de certaines activités, de proposer des pistes d'amélioration quant à l'organisation et au fonctionnement de l'entrepôt, y compris en termes de management d'équipe, en justifiant ses choix.

**Pour la détermination du degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

## **4. PROGRAMME**

L'étudiant sera capable :

*face à des situations concrètes de la vie professionnelle relatives à l'organisation et à la gestion des entrepôts,*

*dans le respect de la réglementation et des règles de sécurité :*

### **4.1. Organisation et gestion d'entrepôt**

- ◆ de situer au sein de la Supply Chain la logistique d'entreposage, aux plans stratégiques et opérationnels ;
- ◆ d'identifier et d'explicitier la typologie (classes et critères de classement), les missions et les fonctions des entrepôts ;
- ◆ d'explicitier les critères sous-jacents à la localisation des entrepôts (méthode du barycentre) ;
- ◆ d'analyser l'organisation générale des entrepôts (zones), les opérations qui y sont réalisées et les flux d'activités ;
- ◆ d'appliquer des techniques usuelles de gestion et d'optimisation : slotting (procédure d'optimisation des emplacements de stockage), dimensionnement des zones, critère d'adressage

et implémentation des stocks, calcul des temps opératoire, répartition des coûts par zone et activité ;

- ◆ de décrire les types et matières d'emballage ;
- ◆ d'optimiser la gestion des emballages et de conditionnement (coût, recyclage, ...) ;
- ◆ de décrire les matériels de manutention et de préparation des commandes (y compris les techniques de commande vocale) et de rationaliser leur utilisation ;
- ◆ de décrire les processus d'automatisation des activités et d'analyser leurs conséquences sur l'organisation et la gestion de l'entrepôt ;
- ◆ d'organiser des inventaires réguliers et périodiques ou de sondage ;
- ◆ de proposer des pistes d'amélioration quant à l'organisation et au fonctionnement de l'entrepôt, en justifiant ses choix.

#### **4.2. Sensibilisation au management d'équipe**

- ◆ d'identifier et caractériser le rôle d'un manager d'équipe : développer les performances pour atteindre les objectifs, organiser le travail, déléguer efficacement, communiquer, motiver les collaborateurs, gérer les relations hiérarchiques et les tensions, ... ;
- ◆ d'acquérir des techniques de base de l'assertivité et de les appliquer au commandement et à la gestion d'équipe.

### **5. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

### **6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

### **7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

<b>7.1. Dénomination des cours</b>	<b><u>Classement des cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Organisation et gestion d'entrepôt	CT	B	44
Sensibilisation au management d'équipe	CT	B	12
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	14
<b>Total des périodes</b>			<b>70</b>